

Paris, le 04 avril 2024

Suspension des négociations conventionnelles : La CSMF en appelle à la responsabilité du Gouvernement

La CSMF a été le premier des syndicats médicaux à dénoncer le différentiel inadmissible dans l'évolution des tarifs des établissements de santé. Augmenter de 4.3% ceux de l'hôpital public et de 0.3% ceux des cliniques privées va aggraver l'accès aux soins. En agissant ainsi, le Gouvernement ne peut ignorer que cette décision aboutira à la fermeture de cliniques privées déjà en grande difficulté financière. Ne nous faisons aucune illusion, les cliniques seront conduites à choisir les prises en charge médicales économiquement viables. Ceci est contraire à la déontologie médicale et pénalisera l'ensemble de la population.

La CSMF rejoint donc avec force le mouvement initié par la FHP d'arrêt de toute activité médicale à compter du 3 Juin.

La CSMF enjoint le Gouvernement et le Ministre délégué à la Santé à réviser leur copie et à donner aux établissements de santé privés et aux nombreux médecins qui y exercent les moyens de soigner les français. Entendre hier le Ministre délégué à la Santé nous expliquer que son objectif est de rééquilibrer le rapport public/privé en raison d'une moindre activité à l'hôpital public revient à pénaliser celles et ceux qui se battent pour améliorer l'accès aux soins de nos concitoyens. Cela n'est pas tolérable.

La CSMF prend acte de la décision de la CNAM de suspendre les négociations conventionnelles dont une séance en multilatérale devait avoir lieu ce matin.

La CSMF demande au Gouvernement et à la CNAM de trouver les moyens d'une reprise rapide de ces négociations. La CSMF rappelle que le choc d'attractivité vers la médecine libérale ne peut plus attendre. Il en va de l'avenir de la médecine libérale. Il en va de l'accès aux soins des français.

Monsieur le Ministre délégué Frédéric VALLETOUX, la balle est dans votre camp. Corrigez le tir au risque d'être, face aux français, celui qui aura aggravé un système de santé déjà bien fragile.

Dr Franck Devulder
Président de la CSMF
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Franck Devulder, médecin gastro-entérologue, depuis mars 2022.